

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 29 /2025

Département de L'Isère
Commune de CHARETTE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 11

Date de la convocation
13/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 novembre à 19 h 00 mn, le Conseil Municipal

de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni

dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence

de Monsieur Francis SURNON, Maire

Présents : CLEYET Pascale, PUYPE Serge, VIGOUROUX Yann, FRANCOZ-GESLAND Christine
SCHOUVER Joël, CROZAT Charles, NOYER Christian, CALABRIN Michel.

Absent(s) excusé(es) : DUSSURGET Michel (procuration à SURNON Francis), VEGNANT
Karine (procuration à FRANCOZ-GESLAND Christine)

A été élu(e) secrétaire : Pascale CLEYET

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : COMMUNE CHARETTE

Affaire n°25-002-083

Enfouissement BT/TEL route d'Optevoz Tr2

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 105 612 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 105 612 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 0 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 105 612 €

Financements externes : 105 612 €

Participation prévisionnelle : 0 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération

et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 0 €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Pour un paiement en 2 versements (acompte de 80% puis solde)

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 59 409 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 11 938 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : 3 637 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 43 834 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

LE CONSEIL, entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 59 409 €

Financements externes : 11 938 €

Participation prévisionnelle : 47 471 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération

et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 43 834 €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Pour un paiement en 2 versements (acompte de 80% puis solde)

Avec 9 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Francis SURNON

Pascale CLEYET